

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DVD 30 Convention d'occupation du domaine public à Paris avec la Société d'Études et d'Aménagement des Anciennes Carrières des « Capucins » (SEADACC).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public avec la SEADACC (Société d'Études et d'Aménagement des Anciennes Carrières des « Capucins ») ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'occupation et d'utilisation des anciennes galeries de carrières accessibles du réseau des « Capucins », situées sous le domaine public des parties du boulevard de Port-Royal (5e et 14e) et de la rue de la Santé (13e et 14e) par la Société d'Études et d'Aménagement des Anciennes Carrières des « Capucins » (SEADACC).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention définissant les conditions d'occupation et d'utilisation de ces anciennes carrières avec la SEADACC. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 3 : Eu égard aux buts non lucratifs de la SEADACC et à l'intérêt général de son action, l'autorisation d'occupation du sous-sol du domaine public ne donnera pas lieu au versement d'une redevance à la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO